



Aveyron

Le 28 juin 2016 à 16 heures 30, le conseil d'administration légalement convoqué s'est réuni à la direction du service départemental d'incendie et de secours sous la présidence de Monsieur Jean-Claude Anglars.

Membres ayant voix délibérative

Nombre de membres en exercice : 22.

Membres présents : Mesdames Simone Anglade, Sylvie Ayot, Annie Cazard, Corinne Compan, Gisèle Rigal suppléante de Monsieur André At et Messieurs Jean-Philippe Abinal, Jean-Claude Anglars, Régis Cailhol, Jean-Luc Calmelly, Marcel Calmels suppléant de Monsieur Jacques Babezange, Éric Cantournet, Sébastien David, Christophe Saint-Pierre, Claude Salles.

Membres absents ou excusés : Madame Annie Bel, Émilie Gral, Sylvie Lopez, et Messieurs Vincent Alazard, André At, Jacques Barbezange, Jean-louis Denoit, Alain Fauconnier, Jean-François Galliard, Serge Roques,

Membres ayant voix consultative

Membres présents : Mesdames Marie-Pierre Arènes payeur départemental, Natalie Alazard et Messieurs Lionel Coursières, Eric Flores directeur départemental, Alain Garibal, Olivier Guiraud, Michel Galtier, Patrice Jouet président de l'union départementale des sapeurs-pompiers de l'Aveyron.

Membres absents ou excusés : /

Membre de droit : Monsieur le préfet Louis Laugier.

Date de convocation : 2 juin 2016.

#### **4 – OUVERTURE D'UNE LIGNE DE TRÉSORERIE**

Vu le rapport n° 6.

Vu la délibération du 29 février 2016 par laquelle le conseil d'administration du SDIS de l'Aveyron a délibéré favorablement sur l'ouverture d'une ligne de trésorerie d'un montant de 500 000 € pour une durée d'1 an afin de se prémunir contre le risque d'un décalage temporel entre les entrées et les sorties de fonds dans l'opération de construction du CIS de Millau.

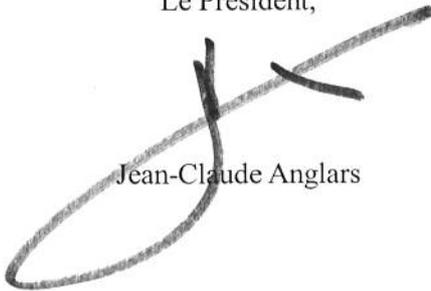
Considérant qu'une consultation a été lancée auprès de plusieurs établissements bancaires et que la banque populaire occitane a présenté la meilleure proposition pour le SDIS.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité de ses membres présents, le conseil d'administration :

- ✓ autorise le président à ouvrir une ligne de trésorerie auprès de la Banque Populaire Occitane d'un montant de 500 000 € pour une durée de 1 an aux conditions suivantes :
  - Objet : ligne de trésorerie,
  - Motif : compensation de décalages de trésorerie,
  - Montant du plafond : 500 000 € maximum,
  - Durée : 12 mois,
  - Périodicité de paiement des intérêts : trimestrielle,
  - Montant minimum des tirages : 25 000 €,
  - Conditions de taux : index T4M + 0,80 % (index ne pouvant être inférieur à 0 et taux ne pouvant donc être inférieur à 0,80%),
  - Commission de réservation : 0,20 % soit 1 000 €.
  
- ✓ autorise le président à signer la convention d'ouverture de la ligne de trésorerie et tous documents y afférents et à procéder sans autre délibération aux demandes de versement des fonds et aux remboursements dans les conditions prévues au contrat.

Fait à Rodez, le - 7 JUIL. 2016

Le Président,



Jean-Claude Anglars